

Lyon, le 24/03/20

A l'attention des institutions publiques en charge
de l'application des mesures de confinement liées
au Coronavirus,

Objet : Engagements pour le maintien des livraisons de produits alimentaires des Associations pour le maintien
d'une Agriculture Paysanne (AMAP).

Madame, Monsieur,

Les 2000 AMAP présent sur le territoire français organisent chaque semaine à heures fixes la livraison de produits alimentaires. Ces aliments sont déjà payés dans le cadre d'une vente directe entre chaque consommateur et chaque paysan. Depuis le début du confinement le 17 mars, tous les retours nous montrent que les AMAP ont pris leurs responsabilités et adapter les livraisons aux mesures de prévention des risques sanitaires, en évitant tout rassemblement.

Suite à l'annonce le 23 mars, de nouvelles mesures restrictives, **nous rappelons que les AMAP ne sont pas des marchés, elles assurent la livraison de produits alimentaires qui ont été commandés et payés à l'avance** (aucun achat n'est autorisé sur le lieu de livraison). Elles ne sont pas ouvertes au public.

Les AMAP s'engagent à prendre des mesures strictes pour respecter les consignes de précautions :

- ▶ Respecter les 'gestes barrières'
- ▶ Réduire le nombre de volontaires-distributeurs au strict nécessaire, étaler les arrivées en laissant un mètre en chaque personne et éviter tout stationnement ;
- ▶ S'organiser en "pyramide" : récupérer les paniers pour plusieurs familles et les déposer, essayer au maximum de venir sans les enfants ;
- ▶ S'organiser par groupe avec différents créneaux horaires
- ▶ Utiliser les équipements sanitaires recommandés : gants pour distribuer, gel hydroalcoolique ou savon à utiliser à l'arrivée et au départ, etc. ;
- ▶ Faire préparer les paniers en avance par une équipe réduite, ou s'assurer que seuls les distributeurs (équipés de gants voire de masques) distribuent les légumes directement dans les sacs des amapien.nes
- ▶ Demander aux amapien.nes malades ou fragiles de ne pas venir (fièvre, toux...) ;

Au regard de ces éléments et aux enjeux essentiels de continuer à être solidaire des fermes et d'assurer l'approvisionnement alimentaire de nos concitoyens en cette situation de crise, nous sollicitons de votre part un engagement à soutenir le maintien de l'activité des AMAP présentes sur votre territoire en autorisant la tenue des livraisons alimentaires.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer nos sincères salutations,

Pour le Miramap, Elisabeth Carbone, Secrétaire générale,

